



MONT SAINT AIGNAN

Republique Française  
Liberté - Égalité - Fraternité

## CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 SEPTEMBRE 2018 à 18 h 30

\*\*\*\*\*

**Conseillers en exercice : 33**

**Présidence : Mme Catherine FLAVIGNY, Maire.**

**Date de la convocation : 21 septembre 2018.**

**Étaient présents :**

Mme Catherine FLAVIGNY, Maire

Adjoints

Mme Sylvaine HÉBERT

M. Gaëtan LUCAS

Mme Martine CHABERT-DUKEN

M. Bertrand CAMILLERAPP

Mme Carole BIZIEAU

M. Jean-Paul THOMAS

M. François VION

M. Michel BORDAIX

Mme Françoise CHASSAGNE

Conseillers municipaux

Mme Michèle PRÉVOST

Mme Laure O'QUIN (à partir de 20 h)

M. Jean-Pierre BAILLEUL

Mme Marion DIARRA

M. Nicolas CALEMARD

M. Jérôme BESNARD

M. Alain SARRAZIN

M. Emmanuel BELLUT

M. André MASSARDIER

Mme Annette PANIER

M. Bertrand BELLANGER

M. Patrice COLASSE

Mme Isabelle VION

M. Claude TOUGARD

Mme Nathalie ADRIAN

Mme Martine GEST

Mme Laurence LECHEVALIER

Mme Sylvie NICQ-CROIZAT

Mme Sylvie LEMONNIER

M. Daniel REGUER (à partir de 19h)

**Excusé(es) :**

Mme Valérie DROESCH

Pouvoir à M. Gaëtan LUCAS

Mme Laure O'QUIN

Pouvoir à Mme Laurence LECHEVALIER (jusqu'à 20 h)

M. Benjamin DUCA

Pouvoir à Mme le Maire

M. Pascal MAGOAROU

Pouvoir à M. Claude TOUGARD

M. Daniel REGUER

M. Patrice COLASSE (jusqu'à 19h)

La séance ayant été déclarée ouverte, M. Emmanuel BELLUT a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

## **N° 2018-09-17- Adoption des engagements Cop 21 / Ville - Métropole Rouen Normandie.**

Rapporteur : Mme Le Maire.

Consciente de la nécessité de mettre en œuvre rapidement les mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet serre (GES) nécessaires à la limitation du réchauffement climatique global à +2°C, voire si possible +1,5°C à l'horizon 2100, ainsi que les mesures d'adaptation permettant aux territoires d'anticiper les changements climatiques inévitables, la France a adopté, le 17 août 2015, la Loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite Loi TECV.

En plus de confirmer les objectifs français de réduction des émissions de GES, de réduction des consommations d'énergie et d'augmentation progressive de la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique national, la Loi TECV développe plusieurs outils de gouvernance et de programmation de l'échelle nationale à l'échelle locale :

- x La stratégie nationale bas carbone (art 173)
- x La Programmation pluriannuelle de l'énergie (art 176)
- x Les schémas régionaux climat air énergie ou SRCAE, bientôt intégrés aux SRADDET (art 188)
- x Les Plans climat air énergie territoriaux ou PCAET.

Selon la Loi TECV, l'obligation d'élaborer un Plan Climat Air Énergie Territorial s'applique à tout territoire de plus de 20 000 habitants. La Métropole Rouen Normandie, née au 1er janvier 2015, forte de 71 communes et 500 000 habitants, est donc concernée par cette obligation réglementaire.

L'Arrêté du 4 août 2016 et le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 précisent les modalités d'application de l'article 188 de la Loi TECV et, notamment, la liste des polluants atmosphériques à comptabiliser, les secteurs émetteurs à considérer, le contenu attendu du PCAET et les modalités de communication aux services de l'État.

Le PCAET doit être élaboré pour 6 ans, avec une évaluation à 3 ans. Il est composé d'un diagnostic, d'une stratégie territoriale, d'un plan d'actions et d'un dispositif de suivi et d'évaluation. La Métropole Rouen Normandie a, en ce qui la concerne, réalisé ce diagnostic en 2017.

Au regard des résultats, et pour être en phase avec les objectifs nationaux, la Métropole s'est d'ores et déjà fixée les objectifs suivants à l'horizon 2050 :

- x Diviser par 2 les consommations énergétiques actuelles du territoire ;
- x Multiplier par 2,5 la production d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire ;
- x Consommer 100 % d'énergies d'origines renouvelables, produites à partir des ressources du territoire ou de territoires limitrophes. 2018 est l'année d'élaboration de la Stratégie territoriale et du Plan d'actions.

Soucieuse de co-construire ce dernier avec l'ensemble des acteurs publics et privés locaux qui contribuent de manière commune mais différenciée aux consommations et émissions du territoire, la Métropole a décidé d'impliquer les forces en présence via un dispositif de mobilisation et de concertation baptisé COP 21 locale, s'inspirant de la 21ème conférence internationale pour le climat reçue à Paris en décembre 2015.

Cette COP 21 locale, co-animée par la Métropole Rouen Normandie et son partenaire le WWF France, doit permettre d'identifier une série d'actions et de mesures concrètes donnant un ancrage territorial au PCAET. L'ensemble des actions identifiées, nommées « Engagements COP21 » seront rassemblées dans l'Accord de Rouen pour le climat, signé par l'ensemble de ses contributeurs le 29 novembre prochain.

Ainsi afin de répondre à cet objectif, à savoir contribuer à la protection de la qualité de l'air, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables, un échange a été programmé avant l'été avec le Maire de Malaunay, Ambassadeur de la COP 21, pour dresser un inventaire des actions relatives à l'air, à l'énergie et au climat déjà menées par la Ville de Mont-Saint-Aignan.

A l'issue, un plan d'action a été dressé, sous la forme de propositions d'engagements à court et moyen terme présentées en annexe de la délibération.

Il se décline en 8 thèmes : patrimoine communal, éclairage public, énergies renouvelables, mobilité, qualité de l'air, alimentation-agriculture, biodiversité, gestion et prévention des déchets, qui se déclinent en actions.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'engagement de la Ville dans la COP 21 locale en vue d'apporter sa contribution à la transition énergétique et climatique de la Métropole Rouen Normandie ;
- d'approuver la mise en œuvre des engagements COP 21 présentés en annexe, qui seront inscrits dans l'Accord de Rouen pour le Climat signé le 29 novembre 2018 ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet objectif.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à la majorité, sept abstentions (Annette Panier, Patrice Colasse, Claude Tougard, Pascal Magoarou, Martine Gest, Delphine Torossian, Sylvie Nicq-Croizat et Daniel Reguer) :

- **Approuve** l'engagement de la Ville dans la COP 21 locale en vue d'apporter sa contribution à la transition énergétique et climatique de la Métropole Rouen Normandie ;
- **Approuve** la mise en œuvre des engagements COP 21 présentés en annexe, qui seront inscrits dans l'Accord de Rouen pour le Climat signé le 29 novembre 2018 ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Pour extrait conforme,  
**Le Maire,**  
  
**Catherine Flavigny**



**DEPOSE**  
Le: 05 OCT 2018  
A la Préfecture de  
la Seine-Maritime



## COP 21 locale

## Accord de Rouen pour le climat

Proposition d'engagements de la commune  
de Mont-Saint-Aignan



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20180927-2018-09-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2018



Dans le cadre de son implication dans la COP 21 locale et de sa contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole Rouen Normandie, la ville propose d'inscrire à l'Accord de Rouen pour le Climat les engagements suivants :

### DÉMARCHE GLOBALE

1. Étudier la faisabilité d'une démarche de labellisation Cit'ergie en s'appuyant sur les retours d'expérience des communes déjà engagées et sur l'appui de la Métropole (traduction de cet objectif à moyen terme).
2. Sensibiliser les habitants à la COP 21 et susciter une implication dans le CLUB créé « Club COP 21 ».

### PATRIMOINE COMMUNAL

3. Étudier le remplacement des ouvertures (portes et fenêtres) des Écoles Maternelles Albert Camus et Antoine de Saint-Exupéry.
4. Poursuivre le programme d'audits énergétiques en cours d'ici fin 2020-21 ; mettre à jour et achever les « fiches patrimoine » des bâtiments communaux afin d'identifier les plus énergivores et prioriser les travaux de rénovation à entreprendre.
5. Engager le relamping des éclairages intérieurs des équipements sportifs communaux, d'ici fin 2020-21, avec passage aux LED : gymnases, courts de tennis et piste « rollers » du centre sportif des Coquets.

### ÉCLAIRAGE PUBLIC

6. Supprimer et remplacer, en coopération avec la Métropole, les derniers éclairages « boules » du quartier dit *Les Oiseaux* d'ici fin 2020.
7. Éteindre l'éclairage de mise en valeur de l'église Saint-Jacques, de 23h au matin.
8. Expérimenter la mise en œuvre de l'extinction nocturne de l'éclairage public, de 1h à 5h, sur plusieurs quartiers résidentiels, dès 2019 lorsqu'elle est possible (étudier la compatibilité avec les derniers passages du Noctambus – jusqu'à 2h du matin - sur le territoire).



## ÉNERGIES RENOUVELABLES

9. Réaliser une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, en autoconsommation, sur l'école du Village, et systématiser les études de faisabilité dans le cadre de tout projet de rénovation/réfection de toiture (avec le soutien technique de la Métropole).
10. Prévoir, à l'occasion du renouvellement de la délégation de service public de la piscine Eurocéane, un volet « production d'énergies renouvelables » via l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et/ou de panneaux solaires thermiques pour produire l'eau chaude des douches.
11. Poursuivre le programme de raccordement des bâtiments publics au réseau de chaleur de la Métropole Rouen Normandie.
12. Participer à un premier contrat d'approvisionnement en électricité garantie d'origine 100 % renouvelable, pour un bâtiment faiblement consommateur d'électricité, d'ici 2020.
13. Soutenir le parc privé (et notamment les copropriétés) à engager la rénovation énergétique de leur patrimoine.

## MOBILITÉ

14. Mettre à jour l'enquête déplacement au sein des services municipaux et mettre en œuvre l'ensemble des actions identifiées au Plan de Déplacement Administration.
15. Introduire dans la flotte de véhicules municipaux, et au fur à mesure du renouvellement des contrats LOA, l'acquisition ou la location de véhicules à faibles émissions : objectif de 10 % de VL électriques ou GNV d'ici fin 2020-21.

## QUALITÉ DE L'AIR

16. Participer à un groupement de commandes, avec d'autres communes de la Métropole, pour l'acquisition de mobilier scolaire sans formaldéhydes, COV, benzène.
17. Systématiser le recours à des produits d'entretien éco-labellisés plus respectueux de l'environnement.



## ALIMENTATION – AGRICULTURE

18. Engager une étude visant à valoriser la Ferme du Fond du Val afin de restaurer et entretenir la vocation agricole du site.
19. Introduire un objectif minimal de 40 % de produits locaux et/ou bio lors du prochain renouvellement du marché d'approvisionnement de la restauration scolaire (en 2022).
20. Mettre en place une table de tri sur une première cantine scolaire test, en 2019 et impliquer le personnel de cantine dans un programme d'animations visant à sensibiliser les enfants au goût, au choix des portions et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

## BIODIVERSITÉ

21. Valoriser et entretenir le patrimoine naturel et forestier du territoire dans une optique de conservation et d'ouverture au public.
22. Constituer un Atlas Communal de la Biodiversité (inventaire faune/flore) sous réserve des financements de l'Agence Française de la Biodiversité.
23. Poursuivre la mise en œuvre d'un programme d'animations pédagogiques visant à sensibiliser le grand public au zéro phyto, à la gestion différenciée, et à l'importance de préserver le patrimoine naturel de la Ville (y compris la biodiversité ordinaire).
24. S'engager dans une démarche d'adhésion à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU).

## GESTION ET PRÉVENTION DES DÉCHETS

25. Développement d'éco-manifestations (introduction du tri sélectif, sensibilisation au recyclage...).